

Legalité d'un site internet

Par anthony123, le 28/02/2009 à 16:42

Bonjour,

Je ne suis peut etre pas au bon endroit pour etre renseigné, veuillez m'en excuser si c'est le cas.

J'ai un projet de site internet que j'aimerais concretiser, mais je ne sais pas si cette activité serait legale...

Voici ce que je voudrais faire: faire un site internet permettant aux internautes de participer à un jeu de culture generale, les uns contre les autres. Les premieres questions sont accessibles gratuitement a tous les internautes desirant jouer.

A partir d'un certaine nombre des questions, je desirerais faire payer les joueurs pour qu'il puissent continuer à jouer.

A la fin du jeu, les meilleurs joueurs se voient recompensés de cadeaux (materiels, en aucun cas de l'argent).

Est ce autorisé par la loi? y a t il des regles à respecter. est ce consideré comme un jeu d'argent, ou un jeu de hasard? ou puis je trouver les textes qui regissent ce que l'on peut ou ne pas faire dans ce domaine?

je ne sais pas ou me renseigner....

Merci pour votre aide.

anthony			
anthony_en	smm@hotmail.fr		